



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 15 mai 2012



Législature 2011 - 2016

Communiqué de la Municipalité N° 8

Rolle, le 8 mai 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 15 mai 2012, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Renfort au Contrôle des habitants. Un renouvellement de contrat de durée déterminée, jusqu'au 30 juin, a été approuvé par la Municipalité. Il concerne M. Stefan Garrido, engagé du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 pour la mise en application de la Loi sur l'harmonisation des registres (contrôles d'adresses, in situ notamment); ce travail, très conséquent, n'a pas pu être terminé durant la période de maladie de la préposée et de formation de Mme Anouk Penel, nouvelle collaboratrice au C.H.

Engagement d'un patrouilleur scolaire. Un poste est à repourvoir sur les 10 que compte l'équipe des patrouilleurs gérée par Mme Vanni depuis plus de 10 ans. Le choix s'est porté sur M. Luigi Brancato, 63 ans (contrat d'auxiliaire), qui a succédé à Mme Caroppo, en fonction 13 années durant.

Engagement de 2 assistants en sécurité publique. Au terme de la mise au concours des postes (34 dossiers reçus), la Municipalité a décidé d'engager M. André Schurmann (qui a déjà collaboré au titre d'auxiliaire pour la Police administrative), dès le 1^{er} mai 2012, et M. Renzo Bindelli, collaborateur d'une société spécialisée dans la sécurité privée; son entrée en fonction est prévue le 1^{er} août prochain. Ces deux personnes devront effectuer un stage de formation obligatoire de 3 mois en qualité d'assistants en sécurité publique à Savatan (vraisemblablement en 2013, à moins qu'une seconde « école de recrues » ne soit organisée par le Canton cette année) ou à l'Institut suisse de Police à Neuchâtel.

2. Installation photovoltaïque sur les toitures du collège du Martinet

Cette proposition de Romande Energie est en adéquation avec le programme de législature 2011-2016 (chapitre 1 Environnement et développement durable). Elle s'inscrit dans le cadre des travaux de réhabilitation (toiture) à mener sur le collège cette année encore. Une indemnité annuelle sera perçue de *Swissgrid* (organisme de subventionnement de l'énergie verte) et versée à l'ASPAIRE à raison de Fr. 1'400.— par an, pour la mise à disposition de ces espaces, soit environ 3000 m² de surface. L'énergie « récoltée » restera propriété de RE S.A.

3. Adhésion au concept régional de « taxe au sac »

Le principe du pollueur-payeur étant admis dans la grande majorité des communes vaudoises, favorables ou non à cette nouvelle taxe frappant les ménages, mais surtout enclines à favoriser une solution globale susceptible de lutter contre le « tourisme des déchets », la Municipalité a fait sienne cette proposition de Lausanne Région, via la SADEC. L'entrée en vigueur de cette « disposition » pourrait intervenir dès le 1^{er} janvier 2013.

4. Casino Théâtre : achat d'un piano

Il s'agit plus précisément du remplacement de l'actuel, qui date du millénaire précédent et qui souffre de dissonances répétées (a besoin d'être accordé avant chaque prestation) ; sa réparation reviendrait à quelque Fr. 6'000.—. Un modèle Yamaha S1 de 121 cm devisé à Fr. 11'400.— accessoires compris, a ainsi été acquis chez Portier & Gaudin à Cossonay (a déjà soutenu le Casino en offrant la location d'un piano pour le récital du 18 mars 2012).

5. Buvette de la plage

Sa remise en état (car elle aussi a été taguée l'hiver dernier) reviendra à Fr. 9'129.— selon le devis calculé, induisant un dépassement budgétaire de quelque Fr. 3'000.— sur l'exercice en cours. Une réflexion sur une solution de protection (barrière) sera menée à toutes fins utiles dans la perspective de l'hiver prochain.

6. Mesures de contrôle d'immissions RNI

La société ENKOM a été mandatée par la Commune pour effectuer des mesures de contrôle d'immissions RNI (rayonnement non ionisant) des stations de base de téléphonie mobile à Rolle. Les lieux des mesures ont été choisis suivant l'utilisation faite par leurs habitants (place de jeux, place de sport, écoles). Ces mesures ont été effectuées entre le 19 octobre 2011 et le 24 janvier 2012 et chaque installation de téléphonie mobile a fait l'objet d'un rapport illustré. Ces contrôles ont permis un état des lieux de la charge RNI provenant de chacune des installations de téléphonie mobile dans des lieux représentatifs. Les résultats obtenus ont démontré que les valeurs limites étaient respectées dans tous les lieux mesurés, de même lors de l'extrapolation à la puissance maximale autorisée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter